

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 1er octobre 2025, à 19h36, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon et Éric Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2025-10-211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2025 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

ADMINISTRATION

6. Autorisation de signature — Emphytéose avec le Club FADOQ de l'Âge D'or de Saint-Victor **(R)**
7. Mandat Marie-Claude Mercier — préparation demandes de subventions et aides financières **(R)**
8. Adoption du calendrier des séances de 2026 **(R)**
9. MRC Renouvellement mandat d'inspection en urbanisme **(R)**
10. Acceptation de la soumission Ozero Solutions — Ajout d'une borne de paiement à la station de lavage **(R)**
11. Politique d'entretien des rues privées ouvertes au public **(R)**
12. Offre de services professionnels — caserne de pompiers **(R)**

13. Offre de services — Échantillonnage des boues **(R)**

GESTION CONTRACTUELLE

14. Mandat — Contrôle qualitatif pour le projet du collecteur d'égout sanitaire est et ouest **(R)**

15. Mandat — Déneigement rue des Épinettes **(R)**

16. Mandat — Fourniture de sel de voirie **(R)**

17. Mandat Jacques Poulin — accompagnement **(R)**

GESTION DU TERRITOIRE

18. Appui d'une demande d'autorisation à la CPTAQ (dossier # 451591) — Lot 6 650 142 **(R)**

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

19. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme

20. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire

21. Richard Doyon : Festivités Western

22. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel

23. Éric Bélanger : Comité consultatif en urbanisme et CDI

24. Culture, Patrimoine et évènements

25. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre, APELF et ARLAC

26. Divers.

27. Les comptes. **(R)**

28. Période de questions et commentaires. **(I)**

29. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

ADOPTÉE

2025-10-212

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2025 soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2025-10-213

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'EMPHYTÉOSE AVEC LE CLUB FADOQ DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-VICTOR

ATTENDU QUE le Club FADOQ de l'Âge d'Or de Saint-Victor de Beauce inc. s'est engagé à conclure un bail emphytéotique à coût nul, avec la municipalité de Saint-Victor, dans le cadre d'un projet de gazébo sur le terrain du Club par le biais du programme d'infrastructures municipales pour aînés (PRIMA);

ATTENDU QUE le bail d'une durée de 10 ans est une condition pour l'installation du gazébo;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le maire, Monsieur Jonathan Bolduc et la directrice générale /greffière-trésorière, Madame Carole-Anne Jacques, à signer le contrat notarié.

ADOPTÉE

2025-10-214

MANDAT MARIE-CLAUDE MERCIER – PRÉPARATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS ET AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT l'offre de services de Madame Marie-Claude Mercier en matière de rédaction de demandes de subventions et d'aide financière pour divers programmes gouvernementaux ou autres;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement est appréciable pour le développement des différentes missions de la municipalité telles que l'animation culturelle, les loisirs et la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité mandate Madame Marie-Claude Mercier pour la rédaction, l'acheminement, le suivi et la reddition de comptes des demandes de subvention et d'aide financière pour divers programmes gouvernementaux ou autres.

ADOPTÉE

2025-10-215

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2026, qui se tiendront les LUNDIS et qui débiteront à 19h30 soient :

12 janvier	2 février
2 mars	7 avril (mardi)
4 mai	1 juin
6 juillet	10 août
8 septembre (mardi)	6 octobre (mardi)
2 novembre	7 décembre

ATTENDU QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par la directrice générale, conformément à la Loi qui régit la Municipalité

ADOPTÉE

2025-10-216

MRC RENOUELEMENT MANDAT D'INSPECTION EN URBANISME

ATTENDU le service offert par la MRC Beauce-Centre en matière d'inspection et d'encadrement urbanistique ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire poursuivre ce partenariat avec la MRC Beauce-Centre ;

ATTENDU QU'il est primordial d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme pour l'ensemble de la population et

que cette entente de service nous permet de tendre vers cet objectif ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler l'entente de service en urbanisme avec la MRC Beauce-Centre pour une banque estimée à 1 300 heures et de mandater madame Vanessa Bolduc-Roy, inspectrice, pour l'application des règlements municipaux et d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor, de même que l'émission d'avis ou de constats d'infraction si nécessaire.

ADOPTÉE

2025-10-217

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE OZÉRO SOLUTIONS-AJOUT D'UNE BORNE DE PAIEMENT À LA STATION DE LAVAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire améliorer la station de lavage existante en lui ajoutant une borne de paiement émettant un reçu ;

ATTENDU QUE ledit reçu offrira un moyen de contrôle adéquat pour les lavages d'embarcations effectués en conformité au Règlement sur les embarcations (241-2023 modifié par 258-2024) ;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs subventionne cette amélioration dans le cadre du programme «Stations de nettoyage d'embarcations» ;

ATTENDU la soumission reçue de Ozéro Solutions ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de mandater la compagnie Ozero Solutions dans le but de fournir et installer un terminal de paiement à la station de lavage pour un montant de 12 019.74\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2025-10-218

POLITIQUE POUR L'ENTRETIEN DES RUES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor est une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec

(L.R.Q. c. C-27.1), la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) ainsi que la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1).

ATTENDU QUE, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), une municipalité « peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ».

ATTENDU QUE, conformément aux articles 779 et 791 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) et en vertu des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), une municipalité locale peut imposer une compensation pour pourvoir aux dépenses d'entretien desdits chemins.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire se doter d'une politique pour offrir aux propriétaires d'immeubles situés sur un chemin privé un service d'entretien dudit chemin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter la politique sur l'entretien des rues privées ouvertes au public. D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-10-219

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor projette de construire une nouvelle caserne de pompiers ;

ATTENDU QU'une analyse des besoins de même que des plans préliminaires sont nécessaires ;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de la firme DG3A Architecture datée du 19 septembre 2025 au montant de 26 750.00\$ excluant les taxes ;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer un mandat de services professionnels à DG3A Architecture au montant de 26 750.00\$ taxes en sus.

D'autoriser la direction générale à signer tous les documents requis à cet effet ;

Que la confirmation de services professionnels de DG3A Architecture et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ADOPTÉE

2025-10-220

OFFRE DE SERVICES – ÉCHANTILLONNAGE DES BOUES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer l'échantillonnage des boues dans l'étang 2, en 2025 ;

ATTENDU l'offre de services reçue de l'entreprise Écho-Tech H2O datée du 15 septembre 2025 au montant de 2 240.00\$ excluant les taxes ;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Écho-Tech H2O le mandat d'échantillonnage des boues de l'étang 2 au montant de 2 240.00\$ taxes en sus.

D'autoriser la direction générale à signer tous les documents requis à cet effet ;

Que la soumission de Écho-Tech H2O et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ADOPTÉE

2025-10-221

MANDAT POUR LE CONTROLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR PROJET DES COLLECTEURS EST ET OUEST

ATTENDU QUE dans le cadre du «projet de réfection du collecteur d'égout sanitaire Est et Ouest» 3 entreprises ont été invitées à déposer une soumission pour la réalisation d'un contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des propositions deux (2) firmes ont déposé une soumission, soit :

Entreprises	Montant soumissionné (tx. Incl.)	Rang
Laboratoires d'Expertises de Québec ltée	40 063,04 \$	1
Groupe Géos	41 652,57 \$ *	2
Englobe Corp.	-	-

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des documents transmis, la firme Arpo Groupe-Conseil, recommande d'accepter la plus

basse soumission reçue qui est conforme aux exigences de la demande de proposition;

ATTENDU QUE le prix du plus bas soumissionnaire (Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée) est de 40 063.04\$ taxes incluses;

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le mandat soit octroyé à Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du «projet de réfection du collecteur d'égout sanitaire Est et Ouest».

D'autoriser la direction générale à signer et transmettre tous les documents requis à cet effet ;

ADOPTÉE

2025-10-222

MANDAT : DÉNEIGEMENT RUE DES ÉPINETTES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le déneigement et le sablage de la rue des Épinettes pour l'hiver 2025-2026;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 30 septembre dernier, une (1) seule entreprise a déposé ses documents avant la date et l'heure limite :

A soumissionné :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT Taxes incluses	RANG
9203-9304 QUEBEC Inc (Dany Rodrigue)	1023.28 \$	1

Le prix inclut les taxes,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante, Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder le contrat de déneigement et sablage de la rue des Épinettes à la compagnie 9203-9304 Québec inc. (Dany Rodrigue), au montant de 1023.28 \$ taxes incluses.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-10-223

MANDAT – FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le sel de voirie;

ATTENDU QUE lors de l’ouverture des soumissions le 29 septembre 2025, quatre (4) entreprises ont déposé leurs documents de soumission avant la date et l’heure limite;

Ont soumissionné :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT	RANG
Sel Warwick	60 810 \$	3
Compass <u>minerals</u>	72 066\$	4
Windsor	59 664\$	1
Sel <u>Frigon</u>	60 300\$	2

Tous les prix sont taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l’unanimité des membres du conseil, d’accorder le contrat pour le sel de voirie à l’entreprise Sel Windsor, au montant total de 59 664.00\$ taxes en sus selon les conditions de l’appel d’offres;

D’autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-10-224

MANDAT JACQUES POULIN - ACQUISITION DE DIVERS TERRAINS

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir certains terrains afin d’en favoriser le développement résidentiel ;

ATTENDU l’offre de services de M. Jacques Poulin consultant, et son expérience en la matière;

ATTENDU QUE la proposition reçue permet l’analyse de différents scénarios en fonction des objectifs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante, Et résolu, à l’unanimité des membres du Conseil que la

municipalité mandate M. Jacques Poulin pour un accompagnement en vue de l'acquisition de divers terrains, selon les modalités contenues dans la proposition.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-10-225

APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (DOSSIER 451591) – LOT 6 650 142

ATTENDU QU'Élodie Doyon, souhaite acquérir de son père le lot 6 650 142, situé en zone agricole, et pour lequel elle soumet une demande d'autorisation à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le lot visé (6 650 142) est séparé physiquement des autres lots (4 770 375 et 4 772 334) par un chemin public ;

ATTENDU QU'en vertu de Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA), madame Élodie Doyon doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour morceler un lot ;

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, la municipalité se doit de vérifier que le projet respecte son règlement de zonage actuellement en vigueur ;

ATTENDU QU'une copie du formulaire de demande d'autorisation a été reçue le 7 septembre 2025, rempli par la municipalité le même jour ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée du lot morcelé assurera une continuité de l'usage agricole et que le lot constitue une unité cohérente et autonome pour une gestion distincte, sans nuire à l'intégrité du reste de l'unité foncière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation de morcellement d'un lot auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

5259

2025-10-226

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des
conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant
de 228 714,32 \$.

Transport Adrien Roy et filles	16 374,40 \$
Plomberie Jacques Roy	4 381,09 \$
Groupe CT	206,96 \$
Philip Poulin	30,00 \$
Jean-Maurice Lessard	80,00 \$
Louis-Thomas Vallerand	60,00 \$
Junior Bélanger	40,00 \$
Keven Bernard	160,00 \$
Julien Morin	120,00 \$
Victor DelCarill	410,00 \$
William Giguère	230,00 \$
Jordan Tardif	335,00 \$
Karolanne Jacques	415,00 \$
Isaak Doyon	95,00 \$
Tristan Boucher	50,00 \$
François Jacques	1 800,00 \$
La Sagiterre	287,44 \$
Lettrophil	298,94 \$
Librairie Renaud-Bray	891,90 \$
Réseau biblio CNCA	48,99 \$
Aqua Beauce	40,00 \$
Jacques Poulin	333,43 \$
Centre du Camion Amiante	472,72 \$
Emy Poulin	360,00 \$
MRC Beauce Centre	641,54 \$
Jonathan V. Bolduc	90,30 \$
Jonathan V. Bolduc	452,02 \$
Raphaele Comte, Artiste	2 616,97 \$
Services sanitaires Denis Fortier	580,95 \$
Visa Août	2 736,74 \$
Magasin Coop	987,45 \$
Hercule Fortin Inc.	519,30 \$
Produits Sanitech	113,01 \$
Passeport Animal	1 014,94 \$
Purolator	49,81 \$
Myriam Bélanger	161,28 \$
Marie-Josée Larochelle	488,64 \$
Amilia	246,22 \$
Téléphone St-Victor	560,34 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Sunbelt	510,37 \$
Industries de ciment la Guadeloupe	5 621,25 \$
Hydro Québec	15 364,29 \$
Christina Rodrigue	147,00 \$
Entreprise ALO Pomerleau	269,47 \$

Sylvie Gagné	262,50 \$
JU Houle	2 946,15 \$
Produkson	35 387,72 \$
Martin Cloutier	251,93 \$
Sani Etchemin	448,40 \$
Hando Rakotoasimbola	160,00 \$
Daniel Ramaroson	120,00 \$
Bénédicte Del Carril	180,00 \$
Laurence Giguère	240,00 \$
Élodie Giguère	100,00 \$
David Jacob Bédard	800,00 \$
Marc-André Paré consultant	69,17 \$
Energies sonic	7 402,70 \$
Energir	51,69 \$
Outillages S. Bilodeau	181,67 \$
Les Pubs Bel-vic	95,31 \$
MRC Beauce Centre	2 807,42 \$
Gestion Caropier	546,13 \$
Groupe Géos	14 371,88 \$
Gingras Électrique	3 441,30 \$
Réal Huot	86,23 \$
Natan Roy	40,00 \$
Nathan Bernard	80,00 \$
Olivier Breton	20,00 \$
MRC Beauce Centre	10 805,83 \$
Ambiance Sports	1 103,65 \$
Construction Benoit Pépin	1 485,48 \$
Marie-Soleil Gilbert	1 419,94 \$
CMP Mayer	2 700,46 \$
Protection incendie CFS	103,48 \$
Transport DMN	919,80 \$
Boivin et Gauvin	438,72 \$
Ville de Beauceville	11 587,00 \$
Linde	45,75 \$
Energir	69,69 \$
CAUCA	3 436,21 \$
MI Consultants	43,12 \$
Gazebec	30 475,58 \$
Grange et Boustifaille	39,00 \$
Festivités Western de Saint-Victor	402,00 \$
Extincteurs de Beauce	34,38 \$
Gingras Électrique	2 135,57 \$
AddEnergie Technologies	488,64 \$
André Rodrigue	2 644,43 \$
Rémi Cloutier	802,81 \$
Armand Lapointe Équipement	463,52 \$
Eco Verdure	470,85 \$
Stantec	4 915,18 \$
Autobus Fecteau	459,90 \$
Nathan Bernard	75,00 \$
Keven Bernard	463,50 \$
Steeve Beaudoin	180,00 \$

Garage Bizier	321,65 \$
Eurofins environex	1 651,62 \$
Centre services scolaire Beauce-Etchemin	862,31 \$
Ferme Mafleurdan	301,81 \$
MRC Beauce Centre	16 414,37 \$
TOTAL	228 714,32 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'a été reçue.

2025-10-227

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Patricia Bolduc,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que
la présente séance soit levée à 19h59.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière